

**Motion d'urgence pour soutenir les retraités et ex-salariés de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 32*

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, adjoint au Maire, donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil Municipal :

« Considérant que 62 retraités, actifs, radiés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe sont menacés dans leurs droits acquis à retraite supplémentaire à défaut d'un provisionnement actualisé à hauteur de 521 000 € de la Caisse de Retraite des Personnels des Chambres de Commerce Maritimes et des Ports Autonomes (CRPCCMPA).

Considérant que la convention de transfert du Port de Dieppe, signée le 26 décembre 2006 entre l'Etat, le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, ne fait pas état de la situation des retraites supplémentaires. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe qui n'a aucun lien avec la caisse de retraite supplémentaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe a été informé le 3 juin 2008 de ce dossier.

Considérant que le Président du Syndicat Mixte vient de proposer au Comité Syndical du Port de Dieppe de prendre une mesure conservatoire en faveur des 31 agents du Syndicat Mixte concernés et de leurs familles afin qu'ils ne perdent pas leurs droits à la retraite supplémentaire. Cette disposition dérogatoire engageant des fonds publics a été adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical, dans l'attente d'un avenant à la convention de transfert du Port de Dieppe.

Le Conseil Municipal de Dieppe partage les légitimes revendications des retraités et ex-salariés portuaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe.

Vu l'urgence, le Conseil Municipal demande au Préfet de Région d'exercer la tutelle de l'Etat pour faire adopter un avenant à la convention de transfert du Port de Dieppe permettant de mobiliser rapidement la totalité des financements nécessaires à la préservation des droits des retraités et des ex-salariés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe avant la fin de la présente année. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts et M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant),**

**Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Centriste » ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.